



Rapport du Président

Séance Publique du
jeudi 13 mars 2014

Service instructeur
Service Administratif de l'Assemblée

12^{ème} **Commission** - N° CG-2014-2-12-4

Service consulté
Direction des Affaires Juridiques
Direction des Moyens Généraux
Direction des Systèmes d'Information
Direction Générale des Services
Direction du Cabinet
Direction de la Communication
Service de la Documentation

BUDGET PRIMITIF 2014 : LES MOYENS DES SERVICES FONCTIONNELS DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE (HORS RESSOURCES HUMAINES, PATRIMOINE ET DROIT DES SOLS, FINANCES ET BÂTIMENTS DEPARTEMENTAUX)

Résumé : Ce rapport détaille et propose l'attribution des moyens financiers alloués aux services fonctionnels de la collectivité (à l'exception des ressources humaines, du patrimoine et droit des sols, des finances et des bâtiments départementaux). Initiée depuis plusieurs exercices, la tendance visant la diminution des dépenses se poursuit. Ainsi, les crédits proposés en 2014, en investissement et en fonctionnement, s'élèvent à :

Informatique et télécommunications :	AP :	1 173 000 €	
	CP :	7 574 000 €	
Moyens généraux : dépenses :	AE :	36 000 €	
	CP :	8 161 000 €	recettes : 35 000 €
Moyens de la direction générale :	CP :	61 323 €	
Moyens de l'Assemblée	CP :	2 332 400 €	
Communication institutionnelle :	CP :	930 000 €	
Affaires juridiques : dépenses :	CP :	145 000 €	recettes : 5 000 €
Documentation :	CP :	141 000 €	
TOTAL administration générale :	CP :	19 344 723 €	
Livre foncier :	CP :	260 900 €	
TOTAL GENERAL : dépenses :	AP :	1 173 000 €	
	AE :	36 000 €	
	CP :	19 605 623 €	recettes : 40 000 €

I. LA DIRECTION DES MOYENS GENERAUX

Le budget consacré à la Direction des Moyens Généraux s'élève à 8 161 000 € (7 031 000 € au titre du fonctionnement et 1 130 000 € au titre de l'investissement)

En comparaison avec le budget de 2013 :

- les dépenses d'investissement augmentent de 450 000 €.

- 100 000 € par transfert du budget de la DRT à la DMG, relatifs à l'acquisition des engins nécessaires au fonctionnement du PIM Travaux.
- 300 000 € prévus pour différentes opérations relatives aux économies d'énergie à réaliser à l'Hôtel du Département suite à une étude d'optimisation énergétique.
- 50 000 € programmés pour des travaux de réhabilitation du bâtiment « G » de la Cité Administrative, destiné à accueillir des travailleurs sociaux.

- les dépenses de fonctionnement baissent de 2,5 % soit 180 000 €.

L'augmentation programmée du coût de l'énergie électrique et des charges supplémentaires qui découlent des nouveaux locaux sera compensée par la maîtrise des dépenses de nettoyage des locaux et par la baisse des dépenses relatives à notre parc automobile.

Les recettes quant à elles sont estimées à 35 000 €.

Les postes de dépenses les plus importants sont résumés ci-après :

INVESTISSEMENT : 1 130 000 €.

A) Programme B127 Bâtiments, travaux d'entretien :

570 000 € d'AP et de CP sont inscrits pour les grosses réparations et travaux d'entretien courant des bâtiments départementaux (mises en conformité des installations et équipements, travaux d'étanchéité, installation système d'alarme anti intrusion et vidéosurveillance sur les nouveaux bâtiments, rénovation et installations diverses, etc...).

Sont inclus dans ce montant, 300 000 € dédiés pour les travaux à réaliser dans le cadre des opérations d'économies d'énergie suite à l'étude d'optimisation énergétique établie pour l'Hôtel du Département.

100 000 € d'AP complémentaires nécessaires devront faire l'objet d'un transfert du programme J112 sur ce programme.

B) Programme J111 Logistique :

261 000 € de CP sont inscrits pour acheter les matériaux et matériels nécessaires aux interventions des agents des Ateliers départementaux (rénovation Bâtiment G, CMS Masevaux, CMS Ste Marie aux Mines, etc...).

Ces crédits permettent également de répondre à toutes les Demandes aux Services Techniques relatives à des acquisitions diverses pour le parc auto, matériels de maintenance, d'hygiène et Equipements Individuels de Sécurité, fournitures de bureau, papier et de propreté des locaux.

C) Programme J112 Parc d'Intervention Matériel Travaux (PIM Travaux) :

100 000 € de CP sont inscrits pour le PIM Travaux à Mulhouse dont la mission essentielle est de réaliser des travaux d'aménagement de rivières. Il s'agit de l'acquisition d'accessoires (godets ...) pour des engins de chantier existants.

D) Programme J114 Communication (signalétique) :

10 000 € de CP inscrits afin de gérer les diverses dépenses pour les manifestations, inaugurations et signalétiques des aménagements de futurs locaux.

E) Programme J115 Matériel et mobilier

189 000 de CP sont inscrits pour 2014. Les dépenses prévisibles sont l'acquisition d'équipements et matériels tels que mobilier, fauteuils ergonomiques, mobiliers adaptés aux agents handicapés ainsi que divers appareils techniques et domestiques.

FONCTIONNEMENT : 7 031 000 €.

Pour cela, les dépenses de consommations courantes ont été réduites de 180 000 €.

Il a été tenu compte de l'augmentation constante du cours de l'énergie (Electricité, gaz, carburants), du nombre toujours croissant de m² à entretenir, à chauffer, à maintenir aux normes de sécurité et d'incendie et à équiper en matériel de vidéo surveillance.

Mais la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la Direction des Moyens Généraux proviendra surtout de la mise en œuvre du nouveau marché de Location de Longue Durée des véhicules, du renouvellement des marchés de maintenance des installations de l'Hôtel du Département ainsi que des marchés mutualisés d'EPI (Equipements Individuels de Protection) avec le Département du Bas-Rhin.

Enfin, l'optimisation des frais de nettoyage de nos locaux permet de réduire sensiblement ce poste de dépenses de fonctionnement.

RECETTES : 35 000 €.

Les recettes attendues pour 2014 sont évaluées à 35 000 € correspondant aux travaux réalisés pour des tiers par le PIM Travaux ainsi qu'à divers avoirs sur factures (les facturations des consommations de fluides sont estimées et lors des relevés de compteur, donnent lieu à des avoirs en notre faveur).

II. LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

Le Budget Primitif 2014 de la Direction des Systèmes d'Information s'établit à 7 574 000 euros en dépenses.

Pour mémoire, la D.S.I. gère un parc de plus de 9 000 équipements en exploitation, répartis en 2 136 postes de travail (dont 350 portables + 50 tablettes), 2 272 accessoires et périphériques liés aux postes de travail (Ecrans, Webcam, lecteurs carte vital, douchettes, APN, DDE, scanners...), 783 imprimantes, 121 serveurs, 698 équipements réseaux, 69 autocommutateurs, 1 835 postes téléphoniques fixes et 446 téléphones mobiles, l'ensemble étant réparti sur 98 sites différents. La D.S.I. gère également un parc applicatif de plus de 342 logiciels.

Les postes de dépenses les plus importants sont résumés ci-après :

INVESTISSEMENT

Le Budget Primitif 2014 prévoit un crédit de paiement de 3 460 000 €, des AP, au titre de 2014, à hauteur de 1 173 000 €.

1.1. Programme J121 - Projets informatiques

Ce programme regroupe les investissements rattachés aux projets informatiques de la Collectivité.

La majorité des crédits est dédiée à la mise en œuvre du projet NEMO (Nouvel Environnement et Modernisation des Outils) dont l'objectif est de définir et mettre en œuvre les nouveaux moyens informatiques qui seront mis à disposition des agents à compter de cette année, et qui viendront en remplacement de l'infrastructure actuelle basée sur des technologies ayant près de dix ans d'âge.

Le budget global inscrit au titre du programme J121 s'élève à 300 000 € en autorisations de programme (AP) et 2 612 000 € en crédit de paiement (CP).

1.2. Programme J122 - Réseaux de télécommunications

Ce programme permet de développer l'infrastructure réseaux et télécoms de la Collectivité afin d'en améliorer les performances.

Les projets prévus en 2014 concernent en outre le remplacement d'une partie des équipements, notamment des boîtiers permettant d'optimiser le trafic vers les sites distants qui s'avèrent maintenant indispensables en raison de leur vétusté. Par ailleurs, le projet de remplacement du câblage informatique mis en place, il y a une dizaine d'années, dans certains CMS se poursuivra en 2014.

Le budget global inscrit au titre du programme J122 s'élève à 573 000 € en autorisations de programme (AP) et 548 000 € en crédit de paiement (CP).

1.3. Programme E159 - Equipements informatiques des collèges

Afin de permettre de maintenir à niveau les équipements informatiques en place dans les collèges depuis 6 ans, il est proposé d'inscrire la somme de 300 000 € en 2014. Cette somme permettra de renouveler 1/13^{ème} des équipements mis en production dans les collèges par le Conseil Général depuis 2008. Pour information ce sont notamment 4 000 ordinateurs, 929 vidéoprojecteurs et 123 TBI (tableau blanc interactif) qui ont ainsi été déployés dans les collèges, pour un budget total de plus de 3,9 millions d'euros.

Ce budget est piloté en lien avec le Service des Actions Educatives qui notifie les enveloppes annuelles aux collèges éligibles.

Le budget global inscrit au titre de ce programme s'élève à 300 000 € en autorisations de programme (AP) et 300 000 € en crédit de paiement (CP).

FONCTIONNEMENT

Le Budget Primitif 2014 prévoit un crédit de 4 114 000 euros.

2.1. Programme J621 - Informatique courant

Ce programme regroupe essentiellement les opérations permettant la prise en compte de la maintenance et des prestations associées aux équipements informatiques en place, tant au niveau des matériels que des logiciels.

Ce programme comprend également les contrats avec des sociétés de services informatiques couvrant les périmètres d'interventions liées à l'assistance et l'exploitation des postes de travail (1 coordinateur, 1 gestionnaire de stock, 5 techniciens et 3 hotliners), à l'exploitation et la supervision des systèmes d'information (1 coordinateur, 4 exploitants et 2 intégrateurs) ainsi qu'aux prestations de développements web (2 prestataires) qui interviennent pour créer et maintenir des solutions logicielles internes.

Le budget global inscrit au titre du programme J621 s'élève à 3 065 660 € en crédit de paiement (CP).

2.2. Programme J622 - Réseaux de télécommunications

Ce programme permet le financement des frais de télécommunications (téléphonie fixe, téléphonie mobile, internet et interconnexions des 98 sites) ainsi que la maintenance des matériels afférents.

Le budget global inscrit au titre du programme J622 s'élève donc à 871 340 € en crédit de paiement (CP).

2.3 Programme E659 Informatisation des collèges - abonnement internet haut-débit et prestations associées

Ce programme a pour objet de financer les abonnements internet haut-débit suite à la passation d'un marché dans le cadre du groupement de commande avec la Région Alsace et le Conseil Général du Bas-Rhin. Ce marché commun a pour objectif d'offrir le meilleur service au meilleur coût à l'ensemble des collèges et lycées alsaciens en permettant la souscription à chaque fois que possible d'abonnements par « grappes » d'établissements.

34 collèges Haut-Rhinois ont été reliés en 2013. Pour 2014, 6 collèges supplémentaires doivent entrer dans ce dispositif.

Ce budget est piloté en lien avec le Services des Actions Educatives.

Le budget global inscrit au titre du programme E659 s'élève à 165 000 euros en crédit de paiement (CP).

2.4 Programme J721 Informatique hors AE

La nouvelle plateforme de dématérialisation des marchés publics (www.alsacemarchespublics.eu) fait l'objet d'un groupement de commandes. La participation du Conseil Général du Haut-Rhin au fonctionnement de cette plateforme fait l'objet d'appel de fonds annuel par la Région, coordinateur du groupement.

Le budget global inscrit au titre du programme J721 s'élève à 12 000 € en crédit de paiement (CP).

III. LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

- ⇒ La défense des intérêts du Département nous amène à engager des frais relatifs à l'assistance juridique et à la gestion des contentieux. Le BP 2014 prévoit à ce titre un crédit de **95 000 euros**.

- ⇒ Par ailleurs, un crédit de **50 000 €** (pour mémoire, une subvention de 45 000 € avait été attribuée en 2013 complétée par une subvention de 5 000 € en DM2 2013) est prévu au titre d'une subvention de fonctionnement pour l'Institut du Droit Local Alsacien-Mosellan (IDL). La Commission Permanente dans sa séance du 17 janvier 2014 a attribué une subvention de 50 000 euros pour le fonctionnement de l'IDL.

	AP	CP I	CP F	TOTAL CP 2014
Affaires Juridiques	-	-	145 000 €	145 000 €

- ⇒ Les contentieux génèrent des recettes (exemple : perception par la partie gagnante des frais irrépétibles, essentiellement les honoraires d'avocats, prévus aux articles L761-1 du Code de justice administrative et 700 du Code de procédure civile). Ces recettes sont estimées en 2014 à **5 000 euros**.
- ⇒ Contributions pour le Livre Foncier Informatisé d'Alsace Moselle :

Depuis 2009, le Livre Foncier Informatisé, exploité par l'**E**tablishement **P**ublic d'**E**xploitation du **L**ivre **F**oncier **I**nformatisé (**EP**ELFI), fournit une situation complète et claire des droits réels et rend un service rapide et de qualité.

Conformément à la loi du 4 mars 2002, les Départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle sont membres de cette structure au côté de l'Etat, la Région Alsace, l'Institut du Droit Local et le Conseil Interrégional des Notaires.

La Commission Permanente dans sa séance du 6 septembre 2009 a approuvé la convention de financement pluriannuelle de l'EPELFI. Cette convention fixe la participation des 3 départements aux coûts d'investissement et de renouvellement que devra engager l'EPELFI de 2009 à 2018 pour maintenir l'application informatique dans les standards technologiques et fonctionnels, l'Etat supportant les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement immobilier. Signée en novembre 2009, elle prévoit :

- ⇒ la résiliation de plein droit de cet accord en cas de remise en cause de la taxe de publicité foncière.
- ⇒ la minoration des parts contributives respectives de chaque partenaire (Etat – départements) aussi bien en investissement qu'en fonctionnement, au regard des produits de redevance encaissés.
- ⇒ la garantie de l'affectation réelle des contributions des 3 départements aux dépenses d'investissement notamment au renouvellement de l'application informatique.

Conformément à nos engagements, je vous propose de voter un crédit de paiement pour 2014 de **260 900 €** conformément au tableau ci-après.

En contrepartie, notre collectivité continuera à encaisser le produit de la taxe de publicité foncière de 0,6%, initialement affectée au financement du projet d'informatisation. A titre d'information, ce produit s'est élevé à :

- ⇒ 4 693 571 euros pour 2012,
- ⇒ 2 113 384 euros fin novembre 2013.

Enfin, par dérogation au règlement financier approuvé par le Conseil Général, et conformément à l'article 5 de la convention de financement pluriannuelle, il est proposé que la subvention d'investissement soit versée en deux acomptes de respectivement 50 %, en mai et le solde en octobre, sur présentation d'un certificat administratif signé par le Président de l'Etablissement ou par délégation le Directeur ainsi que d'un titre de recettes.

	AP	CP I	CP F	TOTAL CP 2014
Livre Foncier Informatisé Exploitation	-	260 900 €	-	260 900 €
Total	-	260 900 €	-	260 900 €

IV. LE SERVICE DOCUMENTATION

Le service Documentation gère la totalité du budget permettant l'acquisition des abonnements et des ouvrages pour l'ensemble des services du Conseil Général.

Coût des abonnements :

545 abonnements papier et numériques sont gérés par le service Documentation au 31 décembre 2013 : 71 d'entre eux seront résiliés en 2014, tandis qu'interviendront 13 nouvelles souscriptions.

La valeur de ces abonnements, calculée sur la base des tarifs publics 2013, majorée de l'augmentation annuelle prévisionnelle de 3 % et d'une marge complémentaire de 2,5 % notamment en prévision de la hausse de la TVA, est ainsi estimée à 133 000 €.

Achat d'ouvrages :

Afin de permettre l'accroissement et la mise à jour des collections d'ouvrages, tant celles du service Documentation que celles destinées aux différentes Directions du Conseil Général, il est proposé un montant de 8 000 €.

Le budget pour le service Documentation s'élève donc à **141 000 €**.

V. LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Le budget de la Direction Générale est composé de trois grandes masses :

Les concours divers :

Il s'agit là, pour un total de 22 513€, des moyens relatifs aux frais de représentations s'élevant à 5 000 € et des cotisations à l'Association de Soutien pour l'Exercice des Responsabilités Départementales et Locales (ASERDEL) et les adhésions au Mouvement Français pour la Qualité, et à l'Association Finances-Gestion-Evaluation des Collectivités Territoriales (AFIGESE), d'un montant de 17 513 €.

La Mission Contrôle de Gestion et d'Evaluation (MCG)

Pour son fonctionnement propre, la mission sollicite un budget de 11 500 € afin de pouvoir recourir à des prestations de conseils externes dans le domaine du Droit des sociétés ou d'analyses financières très spécifiques.

La démarche Qualité

Afin de poursuivre la dynamique d'amélioration continue engagée au sein de la Collectivité, une autorisation d'engagement de 36 000 € sur 3 ans (2014-2015-2016) est demandée à raison de 12 000 € par an pour les audits de certification.

Pour 2014, un crédit **de 27 310 €** est proposé pour les actions suivantes :

- **12 000 € pour les audits de certification**
 - **selon la norme ISO 9001** pour une dizaine de périmètres.
 - **selon les normes ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001 pour :**
Le nettoyage dans les locaux à usage administratif, technique, médico-social ou laboratoire.
- **3 200 € pour l'audit de certification selon la norme FSC pour :**
La gestion du patrimoine forestier départemental
- **12 110 € pour poursuivre la formation des auditeurs et l'accompagnement des services** par un Cabinet conseil.

VI. LES MOYENS DE L'ASSEMBLEE

Pour permettre le fonctionnement de notre Assemblée, et en application des dispositions réglementaires, il convient d'inscrire des crédits répartis comme suit :

- 718 000 € pour les indemnités ;
- 430 000 € pour les cotisations patronales ;
- 333 000 € pour les cotisations salariales (charges sociales et caisses de retraite complémentaires) ;
- 90 000 € pour les frais de déplacements ;
- 10 000 € pour les frais de formation des élus ;
- 12 400 € pour les moyens mis à disposition des groupes d'élus, notamment les fournitures de bureau et la documentation.

A ces crédits, s'ajoutent :

- la contribution d'équilibre à l'Association de Secours et d'Entraide des Conseillers Généraux et Anciens Conseillers Généraux du Haut-Rhin (ASECOHR) pour un montant de 250 000 € ;
- les frais de fonctionnement courant (alimentation, achats divers, fêtes et cérémonies,...) d'un montant de 305 000 €.

Au titre de l'exercice 2014, un budget de 177 000 € est proposé au titre du Fonds d'Intervention Culturelle et Sociale (FICS) destinés à des interventions en faveur d'associations qui, compte tenu de leur caractère, ne peuvent élargir sur le budget départemental dans le cadre des critères mis en place.

Enfin, un crédit de 7 000 € est également soumis au titre des frais de transcription des réunions de l'Assemblée (séances plénières ...).

VII. LA COMMUNICATION EXTERNE

Les propositions budgétaires pour l'année 2014 concernant la Direction de la Communication s'inscrivent dans la continuité des choix opérés sur la période 2008-2013. Elles répondent à un double objectif :

L'adaptation des organisations, des actions et modes opératoires pour limiter l'impact des contraintes financières en adaptant nos moyens de communication.

L'évolution du budget de la Direction de la Communication au cours des précédents exercices se présente ainsi :

- en 2008 de 1 540 000 €
- en 2009 de 1 457 280 €
- en 2010 de 1 210 000 €
- en 2011 de 1 137 000 €
- en 2012 de 1 000 000 €
- en 2013 de 950 000 €

Les grandes orientations du Budget 2014 : le budget proposé au titre de l'année 2014 s'élève à 930 000 €, soit une baisse de 20 000 € par rapport au Budget Primitif précédent. Les actions nouvelles ou propositions de redéploiement :

- L'inscription de crédits de paiement de **36 680 €** pour la **maintenance** et le **développement du site internet** complétée par une enveloppe de **7 000 €** dédiée à la **couverture audiovisuelle annuelle** et à la **mise en ligne des productions de communication** ;
- L'inscription de crédits de paiement de **221 512 €**, au titre de la promotion des actions de communication thématiques, complétée par une enveloppe de **103 800 €** pour la mise en œuvre de plans médias dans la presse généraliste régionale, dont des partenariats médias annuels et des publicités diverses ;
- L'inscription de crédits de paiement de **38 410 €** pour la **participation du Conseil Général aux grandes foires départementales** : la Foire de Printemps et les Journées d'Octobre de Mulhouse, la Foire aux Vins de Colmar ;
- L'inscription de crédits de paiement de **11 850 €** pour le confortement et le développement des relations presse et des relations publiques ;
- **L'édition du périodique Haut-Rhin Magazine** et de **numéros spéciaux** pour un montant de **457 930 €** ;
- L'inscription de crédits de paiement de **15 818 €** au titre **du développement des moyens**. L'inscription d'une enveloppe de **37 000 €** dédiée aux charges générales.

En conclusion, je vous propose :

- de voter l'inscription des autorisations de programmes nouvelles et complémentaires et des crédits de paiement affectés aux dépenses suivantes :

	AP	AE	CP I	CP F	TOTAL CP 2014
Informatique et Télécommunications	1 173 000 €		3 460 000 €	4 114 000 €	7 574 000 €
Moyens généraux			1 130 000 €	7 031 000 €	8 161 000 €
Moyens de la Direction Générale		36 000 €		61 323 €	61 323 €
Moyens de l'Assemblée				2 332 400 €	2 332 400 €
Communication institutionnelle				930 000 €	930 000 €
Affaires juridiques				145 000 €	145 000 €
Documentation				141 000 €	141 000 €
TOTAL Administration Générale :	1 173 000 €		4 590 000 €	14 754 723 €	19 344 723 €
Livre Foncier			260 900 €		260 900 €
TOTAL GENERAL	1 173 000 €	36 000 €	4 850 900 €	14 754 723 €	19 605 623 €

- de voter l'inscription des recettes de fonctionnement suivantes :

Direction des Moyens Généraux	35 000 €
Affaires juridiques	5 000 €

- de m'autoriser à lancer les procédures de mise en concurrence et à signer les marchés correspondants, ainsi que les décisions ultérieures s'y rapportant.
- d'approuver les modalités de versement de la subvention d'investissement pour 2014 à l'Etablissement Public pour l'Exploitation du Livre Foncier Informatisé, conformément aux dispositions figurant au rapport.
- de m'autoriser à engager les actions nécessaires et les dépenses correspondantes, dans le cadre de l'exécution du budget de la communication institutionnelle du Département et du budget relatif aux Moyens de l'Assemblée.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation des subventions et la mise en œuvre et le suivi des dossiers figurant dans le rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER